

● (2130)

Il peut également y avoir des consultations fructueuses en ce qui concerne la durée de l'hospitalisation, mais ces consultations ne devraient pas être tenues uniquement avec l'AMC. Les médecins qui hospitalisent les malades décident malheureusement la plupart du temps quand ils en sortiront. Si le programme de santé se trouve dans une situation précaire, ils en sont responsables. Je prétends aussi que les administrateurs d'hôpitaux, les surveillantes d'infirmières et les infirmières doivent être consultées durant tout le séjour des malades.

Sachant comment le régime de soins de santé a été imposé aux provinces, je peux uniquement ajouter que le ministre a abordé brutalement ce problème difficile. Voilà pourquoi, je ne souscris pas actuellement à l'adoption de ce projet de loi.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec plaisir le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) se porter à la défense des médecins immigrants. Il est regrettable que son parti ne permette pas à un homme d'affaire immigré de se porter candidat à la direction.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Je ne prends pas la parole ici ce soir pour parler de la politique du parti conservateur. Il aura ses propres problèmes à régler en fin de semaine.

Une voix: Pourquoi êtes-vous venu?

M. Rodriguez: Je suis venu pour semoncer le gouvernement libéral qui cherche à faire adopter le bill C-68, lequel tente de faire modifier la loi sur les soins médicaux et de limiter la hausse des contributions fédérales aux coûts croissants des provinces. Le bill impose des hausses percentuelles et annuelles maximales aux contributions fédérales. Ces hausses seront de 13 p. 100 en 1976-1977, de 10.5 p. 100 en 1977-1978 et de 8.5 p. 100 après 1978. N'oubliez pas qu'en vertu de la loi sur les soins médicaux actuellement en vigueur, le gouvernement fédéral acquitte la moitié du coût des programmes provinciaux de soins médicaux. Il n'y a pas de fonds fédéraux disponibles pour les soins infirmiers à domicile, les soins dentaires, les appareils de prothèse et les produits pharmaceutiques. Plusieurs provinces financent entièrement leurs propres programmes. Les provinces pauvres ne peuvent se permettre ces services.

N'oubliez pas que la loi fédérale prévoit l'adjonction de ces services. Il est intéressant de noter que le gouvernement n'a ajouté aucun de ces services depuis l'adoption du bill en 1968. Bien des provinces, notamment les plus pauvres, n'ont pu élargir l'éventail de leurs services comme le prévoit la loi. Chaque service qu'elles essaient de mettre en œuvre leur coûte des sommes considérables car elles n'ont aucun pouvoir sur la perception de l'impôt sur le revenu.

Nous, au Canada, avons tenu pour acquis bien des programmes pour lesquels nous nous sommes battus pendant des années. Nous avons lutté fort pour obtenir des négociations collectives libres et nous pensions avoir gagné la bataille, jusqu'au jour où le gouvernement a adopté le bill C-73 et supprimé les négociations collectives libres avec ses mesures de réglementation des salaires.

Une voix: De quel bill parlez-vous?

M. Rodriguez: Nous nous sommes battus pour que nos enfants aient droit à une instruction élémentaire convenable et nous avons réussi. Notre parti s'est particulièrement démené pour donner aux Canadiens un régime de soins

Loi sur les soins médicaux

médicaux convenable. Nous pensions avoir remporté cette victoire, mais nous nous apercevons que le gouvernement libéral actuel, avec le bill qu'il présente, va nous enlever ce droit acquis au prix de nombreux efforts, en réduisant les contributions fédérales à l'assurance-maladie. Nous avons vu le gouvernement détruire le processus de négociations collectives et maintenant c'est au tour du régime d'assurance-maladie qu'il a lancé en 1968 et auquel il a encouragé les provinces à se joindre.

Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) se promène en grimaçant comme un vieux singe et qu'il dit en gesticulant que pour réduire les coûts des services médicaux, nous devons améliorer notre mode de vie et notre environnement. Il reproche aux provinces de ne pas adopter la loi sur les ceintures de sécurité, qui va diminuer le coût des soins à apporter aux blessures causées par les accidents d'automobile, et de ne pas décourager la consommation d'alcool et l'usage du tabac; cependant, il s'est rendu en Israël à bord d'un avion appartenant à l'un des plus grands magnats des spiritueux de l'Amérique du Nord.

Des voix: C'est honteux!

M. Rodriguez: Il a aussi proposé aux provinces d'élaborer des programmes de médecine préventive. Il a sans doute raison. Nul doute que le coût des services de santé peut être réduit si les risques le sont au lieu de travail. Mais le gouvernement fédéral a, dans ce domaine, une obligation; il ne peut s'en tirer aussi facilement.

Il est vrai que les frais des services de santé pourraient être réduits si les provinces s'engageaient à diminuer les risques. Je le répète, le gouvernement fédéral a aussi des responsabilités dans ce domaine. Qu'a-t-il fait pour améliorer notre mode de vie et notre environnement? Où sont les normes sévères qui devaient être respectées quant à la qualité de l'air et de l'eau que le ministère de l'Environnement aurait dû mettre au point?

M. Baker (Grenville-Carleton): Elles n'existent pas.

M. Rodriguez: Pourquoi avons-nous dans les Territoires du Nord-Ouest des émissions à haute teneur en arsenic et la preuve d'hydrargyrisme chez les gens qui y habitent? Pourquoi, en fait, permet-on des conditions de travail, dangereuses dans les mines d'uranium d'Elliott Lake qui relèvent de l'Énergie atomique du Canada Limitée? Pourquoi le gouvernement n'applique-t-il pas la loi et n'assure-t-il pas des conditions de travail saines dans les mines d'uranium? Qui va indemniser les travailleurs atteints de silicose? Qui va subvenir aux besoins de leur famille?

Le ministre a beau parcourir le pays le sourire aux lèvres pour dire aux Canadiens qu'ils doivent améliorer l'environnement et leur mode de vie. Le gouvernement peut faire beaucoup pour améliorer les services de santé; il pourrait instituer des programmes de médecine préventive. Mais il ne l'a pas fait. Au lieu de cela, voilà qu'il inflige ce bill au pays.

Où peut-on déceler des éléments de programmes modèles d'hygiène et de sécurité que les ministères fédéraux et les sociétés de la Couronne devraient mettre en œuvre? Où sont les éléments de programmes d'information à l'intention des travailleurs de l'industrie, visant à les prévenir des risques qu'ils courent au travail? S'est-il fait des recherches sur ces risques, des recherches en matière de prévention?